

Paris, le 16 novembre 2012

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT PAR



d'un maximum de 517.000 de ses propres actions en vue de la réduction de son capital

PRESENTÉE PAR



CORPORATE FINANCE

PRIX DE L'OFFRE : 5,80 EUROS PAR ACTION

DUREE DE L'OFFRE : DU 19 NOVEMBRE AU 10 DECEMBRE 2012 (20 JOURS CALENDAIRES)

Le présent communiqué est établi et diffusé conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »).

Avis important

En application de l'article L. 621-8 du code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son règlement général, l'AMF a, en application de la décision de conformité en date du 14 novembre 2012, apposé le visa n°12-553 sur la note d'information de Turenne Investissement relative à l'offre publique de rachat portant sur un maximum de 517.000 de ses propres actions en vue de la réduction de son capital.

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, les autres informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables, de la société Turenne Investissement ont été déposées auprès de l'AMF le 15 novembre 2012 et mises à la disposition du public le 16 novembre 2012.

La note d'information de Turenne Investissement visée par l'AMF ainsi que les autres informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables, sont disponibles sur les sites Internet de Turenne Investissement (www.turenne-investissement.com) et de l'AMF (www.amf-france.org) et peuvent être obtenus sans frais auprès de :

Turenne Investissement

29-31, rue Saint Augustin
75002 Paris

Oddo Corporate Finance

12, boulevard de la Madeleine
75009 Paris
